

RÉPONSE – M 274 A – 23.10

Réponse du Conseil administratif à la motion M 274 – 17.11

déposée par Messieurs François AMBROSIO, Claude ANGELOZ, Gilles-Olivier BRON, Xavier CHILLIER, Rui OLIVEIRA et André SOTOMAYOR, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

UN VERGER D'EDEN COMESTIBLE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à :

- 1 étudier, lors du remplacement d'arbres ou de buissons, la possibilité de planter des espèces fruitières si possible locales, ce en collaboration avec les différents acteurs du domaine ;
- 2 élaborer un plan communal prévoyant un budget afin que, par niche, des « lambeaux de jardin d'Eden » voient le jour, en fonction des lieux disponibles ;
- 3 collaborer avec les partenaires socio-éducatifs.

Depuis quelques années, lors de chaque remplacement ou de chaque plantation d'arbres ou de buissons, les collaborateurs des espaces verts étudient la pertinence de planter des espèces fruitières.

Ainsi, en 2020, une haie de charmilles a été remplacée à l'école des Ranches par 125 arbustes indigènes, dont certains ont des baies comestibles pour les humains et les animaux.

En automne 2022, une autre haie du même type a été remplacée par 140 arbustes locaux et 9 arbres plantés afin de créer un alignement à l'école de Vernier-Place. De plus, une haie nourricière de 45 arbustes, composée de plantes autochtones donnant des fruits comestibles, ainsi que 5 pommiers, sont venus remplacer une haie de charmilles au parc animalier.

Depuis l'automne 2021, le secteur des espaces verts a planté 34 arbres fruitiers, dont 14 en automne 2022.

Plus récemment, 3 jeunes pommiers viennent d'être mis en terre au verger Au-Biolay et 2 autres le seront prochainement, afin de compléter le verger existant qui compte déjà une vingtaine de sujets. On peut également mettre en valeur le verger des Montagnais, en place depuis quelques années, qui compte 15 pommiers et 2 poiriers.

D'autre part, dans le nouveau quartier de l'Étang, l'entreprise mandatée pour les aménagements paysagers a planté 2 *Cynodia oblonga* (cognassiers), 2 *Prunus cerasus* « Schneiders Späte » (cerisiers), 1 *Ficus carica* (figuier), 2 *Juglans regia* (noyers), 1 *Malus* « Cox Orange Renette » (pommier), 2 *Mespilus germanica* (néfliers), 1 *Malus* « Jonagold » (pommier), 2 *Prunus domestica* « Hausszwetschge » (pruniers) et 2 *Prunus domestica* « Von Nancy » (pruniers également).

De son côté, la Ville de Vernier a planté 4 *Malus Api étoilés* (pommiers), 3 *Malus Api mairac* (pommiers), 3 *Malus galiwa* (pommiers), 3 *Malus sylvestris* (pommiers) et 2 *Jouglans rega* (noyers) dans l'îlot E de ce nouveau quartier.

La réfection de la place du Lignon a également été l'occasion de planter 4 *Morus nigra* (mûriers), en plus d'une quinzaine d'autre arbres.

En 2021, une pépinière urbaine a vu le jour au parc de Crozet. De jeunes arbres résistant aux températures plus élevées y ont été plantés, afin de tester grandeur nature leur implantation sous notre latitude. Certains d'entre eux sont fruitiers, tels que le kaki ou le figuier.

Actuellement, un plan de gestion stratégique de végétalisation est en cours d'élaboration. Il intégrera formellement la pratique actuelle consistant à prévoir à chaque renouvellement de plantation la possibilité de replanter des espèces fruitières. De plus, une entreprise a été mandatée pour faire le recensement de l'ensemble des arbres situés sur des parcelles communales, et ce par essence. D'ici la fin de l'année, nous aurons un chiffrage exact du nombre d'arbres, y compris fruitiers.

Enfin, s'il n'est pas possible de collaborer pour chaque projet avec les acteurs socio-éducatifs, dès qu'une opportunité se présente elle est saisie. Par exemple, les portails du parc animalier sont fermés tous les jours par un jeune du quartier. Le lien a été fait via le Service de la cohésion sociale.

La motion M 274 – 17.11 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 25 septembre 2023

